

Éditos



Une nouvelle année pour retrouver le bonheur

Il faut espérer que cette nouvelle année verra s'éloigner les mauvais nuages de réformes iniques, inutiles et coûteuses pour chacun d'entre nous. Les séniors, les anciens comme l'on nous surnomme plus communément, ont maille à partir avec le gouvernement pour maintenir leurs acquis sociaux issus du CNR de 1945 et qui sont loin d'être exagérés ou somptueux, qui permettent simplement de vivre, voire souvent de survivre, juste rétribution de notre participation à l'évolution du pays et de notre société.

Retraités, Actifs, Gilets jaunes, tout au long de l'année 2019, les personnes âgées sont descendues en nombre et à plusieurs reprises dans la rue pour faire valoir leurs droits ou empêcher qu'ils soient rognés ou disparaissent, mais aussi pour défendre ceux de leurs enfants et descendants dans l'espoir de jours plus heureux et solidaires.

Afin de rendre un service le plus complet et le mieux adapté aux personnes en situation de handicap, il nous faut nous organiser et mutualiser nos compétences ainsi que nos moyens. Notre conseil départemental de la citoyenneté et autonomie section handicap (CDCA PH) doit œuvrer dans ce sens. Nous allons nous y employer pour cette année 2020 qui arrive à grands pas.

Collaboration entre toutes les associations qui de près ou de loin travaillent sur le champ du handicap. Voilà notre leitmotiv...

Avec le Conseil départemental, pour lequel nous fournissons un avis sur la politique suivie et les moyens attribués en direction des personnes âgées, nous réfléchissons depuis le mois de juin 2019 au **schéma départemental de l'autonomie**. Celui-ci fera suite au *schéma départemental d'organisation sociale et médico-sociale en faveur des personnes âgées (2014-2019)*. Il sera plus large, suivant en cela les préconisations ministérielles, en incluant dans le dispositif le handicap dont les personnes âgées fournissent malheureusement un gros contingent. Ce schéma, réalisé avec l'apport technique d'ENEIS, cabinet spécialisé qui a déjà réalisé le Schéma Départemental du Handicap, sera présenté dans le courant du printemps 2020. Il prendra en compte la spécificité de notre département dont la population est proportionnellement une des

Nous sortirons dès cette fin 2019 un annuaire, le plus exhaustif possible, des structures associatives existantes en Haute-Marne qui représentent et aident les personnes en situation de handicap. Si un oubli se fait jour dans ce premier répertoire, n'hésitez pas à reprendre contact avec nous afin qu'on y apporte les corrections nécessaires pour le prochain annuaire 2021.

Nous souhaiterions proposer à tous ceux qui s'intéressent au handicap plusieurs conférences en 2020 notamment sur les thèmes de la «Pair-aidance» et le «100%

plus âgées de France ; et toutes les études montrent que ce phénomène va s'accroître dans les années à venir avec plus de 40% de la population à avoir plus de 60 ans en 2050.

Face à ce constat du vieillissement de la population Haut-Marnaise, le bureau du CDCA a mis en place des instances de réflexion notamment la commission logement, équipements et structures, qui souhaite proposer des mesures nouvelles pour permettre à chacun, qui le souhaite, de demeurer dans son habitat dans les meilleures conditions possible, ce qui nécessite outre l'aménagement et l'accès à ses locaux de pouvoir bénéficier d'une prise en charge financière la plus large pour les plus nécessiteux. Notre département par ses spécificités pourrait en l'occurrence être un test national.

**Le vice-président PA
Michel Prost**

inclusif» dans notre société du loisir et de la performance. D'autres propositions de sujets sont les bienvenus. N'hésitez pas à nous contacter si vous avez des idées.

Dans notre département les personnes en situation de handicap doivent être entendues et se sentir Haut-Marnaises à part entière car les élus comme les associations œuvrent pour la même cause : améliorer toujours et encore le cadre de vie de tous les habitants...

**Vice-président CDCA-PH
Didier Jannaud**

Sommaire

- p. 1 Éditos
- p. 2 Bruno THEVENY
- p. 3 Complémentaire santé solidaire
- p. 4 Comité interministériel du Handicap
- p. 5 Métiers du Grand âge
- p. 6 Concours séniors
- p. 7 Une nouvelle année pour retrouver le bonheur
- p. 8 Le revenu universel d'activité (RUA)

Permanences : Les formations spécialisées personnes âgées et personnes handicapées du CDCA assurent une permanence le mardi de 10h à 12h

dans les locaux mis à sa disposition par le Conseil départemental, 2, rue du 14 juillet à Chaumont.
Tél. 03 25 31 66 07

cdca52-pa@orange.fr | cdca52-ph@orange.fr

Journaliste, Bruno THEVENY a tourné la page, sans déchirer le livre

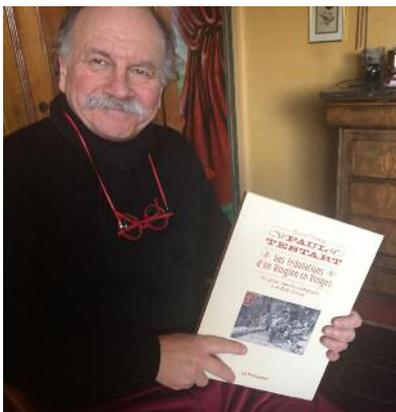
Bruno THEVENY est journaliste et écrivain. Il est Chevalier des Arts et des Lettres et l'auteur d'une vingtaine d'ouvrages sur la Haute-Marne et les Vosges. Aujourd'hui à « la retraite » il poursuit ses activités livresques, passionné d'écriture et d'histoire locale.

Après des études à l'Ecole de Journalisme de Lyon et Paris (EFAP), dont il sort Major de la section Presse en 1975, il effectue son service militaire au SIRPA (Service d'Information et de Relations publiques des Armées) où il est chargé de la revue de presse quotidienne pour la DMA (Direction Ministérielle pour l'Armement).

A Antenne 2, il effectue un stage, et son mémoire de fin, d'études. Fin de l'épisode. Exit Paris. Il rejoint les Vosges en décembre 1976 et intègre le quotidien « La Liberté de l'Est » à Epinal, où il restera jusqu'en 1996, quittant le journal comme Chef de service.

Il obtient durant ce temps le Prix de l'Association de la Presse de l'Est en 1987.

Il suivra en outre tout le déroulé de l'Affaire Grégory de 1984 à 1996 (y compris le procès fleuve de Jean-Marie Villemin à Dijon, durant cinq semaines en 1993).



En 1997, il gagne la Haute-Marne et devient Rédacteur-en-Chef-adjoint, Chef de la Rédaction du « Journal de la Haute-Marne », quotidien départemental basé à Chaumont, de 1997 à 2011. Il y est également éditorialiste. Sa rubrique « Je vous fiche mon billet » est aussi alors fort appréciée.

Journaliste tous terrains, il animera aussi à plusieurs reprises des débats politiques publiques devant des centaines de personnes, entouré de l'équipe rédactionnelle.

Il collabore, aujourd'hui en « retraite », depuis la Haute-Marne qu'il n'a pas quittée, aux magazines « Collectionneur et Chineur » et « Antiquités et Brocante ».

Et, bien sûr, il écrit. Tourner la page, sans déchirer le livre, en quelque sorte!

Il est l'auteur de plusieurs livres et publications :

- *Julie-Victoire Daubié, première bachelière de France* (Bulletin de la Société d'Emulation des Vosges)
- *Bourbonne-les Bains : Histoire d'eau* (Dominique Guéniot éditeur)
- *Fayl-Billot et son canton* (Dominique Guéniot éditeur)
- *Le Pays de l'Amance* (Dominique Guéniot éditeur)
- *La Belle Epoque des cafés de Haute-Marne* (Dominique Guéniot éditeur)
- *Les Boutiques de Haute-Marne, le cercle des commerces disparus* (Dominique Guéniot éditeur)
- *La Haute-Marne en 1900* (Dominique Guéniot éditeur)
- *Amance, Apance, voyage au bout de l'or vert* (Le Pythagore éditions)
- *André Theuriet, ou les rêveries d'un promeneur solitaire* (Crépin-Leblond éditions). Préface de Jean Robinet, écrivain).
- *52 écrivains haut-marnais* (Dominique Guéniot éditeur), ouvrage collectif réalisé par l'Association des écrivains de Haute-Marne
- *Les Mystères de la Haute-Marne* (De Borée Editions).
Préface de Bruno Sido, Président du Conseil général de Haute-Marne. Sénateur.
- *Chaumont à la Belle Epoque* (Dominique Guéniot éditeur),
- *Les Mystères des Vosges* (De Borée éditeur).
Préface de Christian Poncelet, Président du Sénat et Président du Conseil général des Vosges.
- *Les Nouveaux Mystères de la Haute-Marne* (De Borée éditeur).
Préface de Jean Bletner, PDG du quotidien « Le Journal de la Haute-Marne »
- *La Haute-Marne en 1900 à travers ses photographes* (Editions Dominique Guéniot)
- *La Belle Epoque des cafés des Vosges* (Dominique Guéniot Editeur)
- *Les Grands Evènements de Haute-Marne au XX^e siècle* (De Borée editeur).
Préface de Charles Guéné. Sénateur de Haute-Marne.
- *Les Mystères de Champagne Ardenne* (De Borée Editeur)
- *Les Mystères de France – Collectif* - (De Borée Editeur)
- *Bons baisers de Haute-Marne en 1900* (Le Pythagore Editeur)
- *Cherchez la femme, des Haut-marnaises illustres dans l'histoire* (Le Pythagore éditeur).
- *Paul Testart, les tribulations d'un vosgien en Vosges* (Le Pythagore éditeur)
- Bruno Théveny et son dernier ouvrage : « *Paul Testart, les Tribulations d'un Vosgien en Vosges* » édité par Le Pythagore.

Complémentaire santé solidaire : plus simple et plus protectrice !

Depuis le 1er novembre, l'ACS (aide au paiement d'une complémentaire santé) et la CMU (couverture maladie universelle) ont fusionné pour devenir un seul et même dispositif : la complémentaire santé solidaire.

Ce nouveau dispositif est un réel progrès pour l'accès aux soins des personnes disposant de revenus modestes. Il permet de mieux les protéger, en diminuant le taux de non-recours aux droits et en favorisant l'accès aux soins.

Ainsi, les assurés dont les ressources sont inférieures à 745 euros (plafond actuel de la CMU pour une personne seule) ont toujours accès aux avantages de la CMU gratuitement.

Les personnes dont les ressources sont comprises entre 745 et 1007 euros, auparavant éligibles à l'ACS, ont dorénavant accès aux avantages de la CMU en contrepartie d'une participation financière.

- Assuré âgé de 29 ans et moins : 8 euros ;
- Assuré âgé de 30 à 49 ans : 14 euros ;
- Assuré âgé de 50 à 59 ans : 21 euros ;
- Assuré âgé de 60 à 69 ans : 25 euros ;
- Assuré âgé de 70 ans et plus : 30 euros.

Il est possible pour le bénéficiaire de choisir comme gestionnaire de la Complémentaire santé solidaire, soit l'Assurance Maladie, soit un organisme complémentaire inscrit sur le document intitulé "Liste des organismes complémentaires participant à la Complémentaire santé solidaire pour la période du 1er novembre 2019 au 31 décembre 2020".

La complémentaire santé solidaire prévoit la prise en charge totale des frais de santé, sans avance de frais, incluant les prothèses dentaires, les aides auditives et les lunettes du panier de soins 100 % santé. Les dispositifs médicaux tels que fauteuils roulants, sondes, pansements sont aussi totalement couverts.

Les professionnels de santé sont tenus de pratiquer le tiers payant intégral (dispense totale d'avance des frais) et, pour les médecins, quel que soit leur secteur d'exercice, d'appliquer les tarifs opposables en vigueur.



► LES PRIX D'HÉBERGEMENT EN EHPAD TOUJOURS EN HAUSSE

Chaque année la CNSA (Caisse nationale de solidarité pour l'autonomie) analyse les prix des établissements d'hébergement pour personnes âgées dépendantes (EHPAD) transmis par les établissements et affichés sur le portail national d'information (pour-les-personnes-agees.gouv.fr). En 2018 le prix médian d'une chambre individuelle en EHPAD s'élève à 1 977€ par mois, soit 24€ de plus (+ 1,22%) que celui constaté en 2017.

Concernant la Haute-Marne, la CNSA fournit les chiffres suivants : 1 813€ par mois pour un hébergement permanent en chambre seule (y compris le forfait GIR 5/6) dans les établissements publics et 2 170 € dans les établissements privés à but non lucratif.

Comité Interministériel du Handicap - CIHeros

Une société du choix pour les personnes handicapées, un choix de société pour tous.

En ce 3 décembre 2019, le Premier ministre a réuni l'ensemble du gouvernement pour le 3^{ème} CIH du quinquennat. 22 nouvelles mesures seront mises en place en 2020 pour simplifier et améliorer la vie des citoyens en situation de handicap.

Nous vous en présentons quelques-unes. Vous pourrez retrouver l'ensemble de ces mesures sur le site : <https://handicap.gouv.fr/>

1. Ouverture, au second semestre 2020, d'un droit à vie pour les bénéficiaires de la prestation de compensation du handicap, dont le handicap n'est pas susceptible d'évoluer favorablement.

2. À compter du 1er janvier 2020, délivrance à vie de la reconnaissance de la qualité de travailleur handicapé (RQTH) en cas de handicap irréversible.

3. Création d'une indemnisation de 3 mois pour le congé proche aidant, dont la mobilisation est par ailleurs simplifiée (suppression de la condition d'ancienneté, plus de souplesse pour le fractionnement).

4. Défisicalisation, et exonération totale de contributions sociales pour le dédommagement « aidant » attaché à la prestation de compensation du handicap perçu à compter du 1er janvier 2020, et possibilité de cumul avec le revenu de solidarité active (RSA) à compter du 1er avril 2020.

5. Mise en place d'un numéro unique d'appel pour rompre l'isolement des aidants et déploiement de solutions nouvelles de répit pour les familles.

6. Mise en oeuvre dès 2020 des premiers logements « évolutifs », avec obligation de salles de bain adaptables (zéro ressaut de douche), de façon à pouvoir aménager maisons et appartements en cas de survenance ou d'évolution du handicap.

7. Mise en place, sur un site pilote par région, d'un accueil unique Pôle emploi / Cap emploi pour une offre d'accompagnement personnalisée, et plus efficace, des personnes handicapées en recherche d'emploi.

8. Déploiement d'un service national universel ouvert à tous les jeunes en situation de handicap.



Retraites en 2020 : loin du compte

La Loi de Finances de la Sécurité sociale détermine chaque année l'évolution des pensions de base de la quasi-totalité des régimes de retraite. Elle sera votée d'ici à la fin de l'année.

Pour 4 millions de retraités percevant une pension supérieure à 2 000 euros, la progression de leur pension sera limitée comme en 2019 à 0,3% pour une inflation estimée à 1,2%, soit une nouvelle perte d'environ 0,9% de pouvoir d'achat. Pour ces retraités, le recul du niveau de leur pension depuis 2017 est de 3,7% auxquels s'ajoutent 1,7% de CSG, soit 5,4% de perte de pouvoir d'achat.

Pour les retraités dont la pension de base est inférieure à 2 000 euros brut, la règle d'indexation sur l'évolution de l'indice des prix est rétablie soit une revalorisation prévue à 1%. Cela atténue seulement la perte de pouvoir d'achat qui est de 2,5% sur 4 ans, hors majoration de CSG pour certains.

Seuls les bénéficiaires de l'ASPA (Allocation de solidarité aux personnes âgées) sont « gagnants » avec une majoration de 100 euros en trois ans, mais ils ne sont que 560 000 à percevoir cette allocation, actuellement de 868,20 € par mois pour une personne seule !



Métiers du grand âge : d'un rapport à l'autre

Chaque année ou presque un rapport est rendu public sur la perte d'autonomie des personnes âgées et leur prise en charge. Le dernier en date, celui de la « Mission sur l'attractivité des métiers du grand âge et de l'autonomie » a été remis fin octobre à la ministre des Solidarités et de la Santé Agnès Buzyn.

Les constats

Comme les bénéficiaires de l'APA (Allocation Personnalisée d'Autonomie) doivent passer de près de 1,4 million en 2020 à près de 1,5 million en 2025 il sera nécessaire de créer environ 93 000 postes supplémentaires. Or les métiers du grand âge se caractérisent par leur manque d'attractivité. La baisse de 25% en six ans des candidatures aux concours d'accès à ces métiers est très révélatrice à cet égard. Ces métiers sont mal rémunérés et leur exercice est rendu très difficile notamment par manque d'effectif ! Malgré des efforts indéniables des autorités publiques pour restaurer l'attractivité de ces métiers en agissant sur la formation et la qualité de vie au travail les résultats ont des effets insuffisants.

Les propositions

Parmi les principales mesures préconisées dans ce rapport nous avons retenu :

- L'ouverture de 18 500 postes supplémentaires par an d'ici à la fin 2024
- La remise à niveau au plus tard au 1er janvier 2021 des rémunérations inférieures au SMIC
- Imposer 4 h de temps collectifs par mois pour les équipes à domicile et en EHPAD
- Garantir la gratuité de la formation
- Porter à 10% la part des diplômes obtenus par la voie de l'alternance
- Porter à 25% la part des diplômes obtenus par validation des acquis de l'expérience (VAE)
- Soutenir le développement de la pratique avancée en gérontologie
- Créer une plateforme départementale des métiers du grand âge

Mais aussi assurer la mobilisation des financements nationaux nécessaires à la mise en place des actions. C'est bien cela le cœur du problème et nous attendons des actes concrets et leur retombée dans notre département.

La ministre a déclaré faire siens les constats de la mission ainsi que la grande qualité et le caractère opérationnel des propositions. Comme toujours il reste à passer des intentions aux décisions.

Sur la prochaine conférence nationale du handicap

Le président de la République a souhaité tenir la prochaine Conférence nationale du handicap symboliquement le 11 février 2020, soit 15 ans après le vote de la loi de 2005. Il l'a souhaitée ouverte à tous, citoyens en situation de handicap ou non, car on ne le dira jamais assez, le handicap nous concerne tous. Elle constitue une rencontre importante du quinquennat, un moment fort de perspectives.



CONCOURS des SENIORS 2019



Ayant choisi de faire rajeunir les participants de 50 ans, et sans intention grivoise, c'est l'année 69 qui a été le thème essentiel et unique des 15 questions pour lesquelles 2 réponses étaient proposées. Comme les années passées le concours a été lancé grâce à Haute Marne le magazine du département auquel s'est joint le supplément séniors du JHM et la Lettre du CDCA52, sans oublier les joueurs par internet grâce au site du Conseil départemental.

Le dépouillement s'est déroulé jeudi 19 septembre dans les locaux du CDCA52-PA et la remise des lots a eu lieu le mardi 08 octobre.

Nous avons reçu 406 réponses par la voie postale et 183 réponses via le site internet du Département, soit 589 questionnaires dépouillés. Les questionnaires sont parvenus de l'ensemble du département, il apparait donc bien que le concours est une « institution » connue et reconnue des Haut-Marnais auquel on participe souvent en famille ou sur

son lieu de vie. Depuis l'année dernière, nous avons augmenté le nombre de questions en les passant à 15 mais en n'offrant que 2 possibilités de réponses, rendant ainsi plus facile la participation.

La question N°11, concernant les écrevisses américaines, a posé problème en étant remise en cause par certains participants. La réponse sur internet était fautive, il fallait lire l'arrêté en entier et non seulement le titre de celui-ci. La bonne réponse était « interdiction de la pêche aux écrevisses autre qu'américaines ». Cette contestation montre que la fiabilité d'internet n'est pas absolue, quoi qu'il en soit et pour éviter de créer une polémique stérile le comité d'organisation a décidé de supprimer cette question et de ne tenir compte que des 14 autres réponses par questionnaire et bien sûr de la question subsidiaire qui comme à chaque fois est le véritable départage des participants et des gagnants.

Les bonnes réponses concernant l'année 1969 :

1. le préfet de la Haute-Marne était René Dijoud
2. le président du Conseil Général était Paul Morelle
3. le député et maire de Langres était Jean Favre
4. la Haute-Marne comptait alors 28 cantons
5. la Haute-Marne comptait Plus de 200.000 habitants
6. le régiment qui occupait la base était le 403ième RA
7. l'usine de tracteurs implantée depuis 1950 à St Dizier est IHF (International Harvester France)
8. l'écrivain haut-marnais qui a reçu son épée d'académicien est Marcel Arland
9. le général de Gaulle a effectué un séjour d'un mois en Irlande
10. Claude Daverio raccroche les crampons il avait joué en pro à Troyes
11. Interdiction de la pêche des écrevisses Autres qu'américaines
12. La Une de la Haute-Marne Libérée est Neil Armstrong et Aldrin se sont posés sur la lune
13. A la rentrée scolaire le samedi après-midi n'est plus travaillé
14. Inauguration par Michel Debré et le député Delong de l'usine Plastic Omnium
15. Le nogentais Bernard Dimey reçoit le prix de l'académie Charles Cros

La liste des gagnants :

Danièle Tisserand, Mado Moine, Suzanne Kientzy, Ghislaine Grandjonn, Guy Bedée, Marie-Rose Thiébaud, Simone Bigault, Michel Dormoy, Chantal Mathieu, Monique Chapitel, Michelle Chazeau, Joël Douville, Anne-Marie Marque, Jacqueline Goyard, Claudine Grosmaire-Toussaint, Michel Oudit, Daniel Lahierre, Bernard Dormont, Andrée Clavier, Catherine Savouret, Josiane Larché, Michel Esprit, Monique Liégeois, Jean Thivet, Robert Babouot, Patrick Galissot, Raymonde Cayot, Paulette Pain-Breton, Françoise Dormoy, Robert Chevallier, Jacques Tisserand, Jean Bigault, Huguette Oudit, Jean-Michel Clavier, Marie-France Loyola, Christiane Thouvenot, Yvette Douville, Odette Collot, Monique CRUS, Daniel Nivoix, Madeleine Reine.

Les lots offerts par le conseil départemental et l'association de gestion du CDCA52 :

Comme l'an passé, et fidèle à nos principes, les lots qui sont remis aux gagnants sont des produits du terroir haut-marnais. Place est donc faite à la vannerie de Fayl le Billot, aux, maintenant traditionnels, chocolats de St Dizier-Bettancourt, aux gouleyants nectars (avec modération) de Montsaugeon, Coiffy et Rizaucourt, aux dessins de Boris Beluche artiste peintre local, aux livres avec illustrations des savoirs faire locaux, et des poteries. Produits fabriqués dans notre département et vendus par des commerçants haut-marnais. Pour un montant total de 3000 €, le 1/3 de la valeur des lots est fourni par le Conseil départemental et le reste émane des moyens propres au CDCA52, bourse constituée au fil du temps par le travail bénévole de ses membres.

Animations, jeux, prévention de la perte d'autonomie

Les animations sous forme de jeux faisant appel à la mémoire ont repris auprès des clubs de retraités ou dans les établissements accueillant des personnes âgées.

De début septembre à fin novembre 19 séances ont été réalisées devant 345 personnes. Les différents jeux proposés ont été présentés devant 22% d'hommes et 78% de femmes. Les bénéficiaires étaient âgés à 9% de 60 à 69 ans, à 27% de 70 à 79 ans, à 39% de 80 à 89 ans et à 25% de plus de 90 ans.

Rappelons que nous sommes disponibles pour les clubs de retraités ou les établissements, sur l'ensemble du département, du lundi au jeudi l'après-midi. Les séances de jeux sont totalement gratuites.



Contact : cdca52-pa@orange.fr ou répondeur du 03 25 31 66 07 ou encore jmaurice@wanadoo.fr (06 82 28 46 09).

Le Revenu universel d'activité (RUA)

Le gouvernement prévoit de mettre en place un revenu universel d'activité (RUA), « plus simple et novateur », qui mettrait sur la touche 1,2 million de bénéficiaires de diverses allocations.

Le RUA vise à remplacer certaines allocations et aides sociales en les regroupant dans une prestation unique.

Cette future réforme, inscrite dans la même ligne que celle de l'assurance chômage et celle des retraites, dessine un nouveau modèle social pour la France.

Le ministère des Solidarités et de la Santé a tenu en juillet 2019 un premier comité national sur le Revenu universel d'activité (RUA). Cette allocation pourrait englober d'ici 2023 le Revenu de solidarité active (RSA) ou encore l'Allocation aux personnes handicapées (AAH) et l'Aide personnalisée au logement (APL). Ces réflexions menées par le gouvernement sont issues du « Plan pauvreté » de septembre 2018.

Mais, sous prétexte de simplification administrative, cette fusion pourrait fragiliser le quotidien de plus d'1 million de personnes en situation de handicap bénéficiaires de l'Allocation aux adultes handicapés (AAH). C'est en tout cas ce que pensent de nombreuses associations de personnes concernées ...

Pour rappel, notre Constitution indique que la Nation doit garantir un revenu convenable d'existence à « tout être humain qui, en raison de son âge, de son état physique ou mental, de la situation économique, se trouve dans l'incapacité de travailler. » Pour répondre à ce principe fondateur de notre solidarité nationale, la loi de 1975 a créé l'Allocation aux adultes handicapés (AAH), sans notion de contreparties et de devoirs pour les bénéficiaires.

Revalorisation de l'allocation adulte handicapé

Au 1er novembre, l'AAH a été revalorisée pour atteindre 900 euros. Un décret n° 2019-1047 du 11 octobre 2019 exclut toutefois 60 000 bénéficiaires de l'allocation adulte handicapé pour les personnes en couple, car ce décret prévoit la révision des plafonds de ressources pour les allocataires vivant en concubinage, mariées ou pacsées.

Ainsi, au lieu de multiplier par 1,89 le plafond de ressources annuelles pour une personne seule - qui est égal à 12 fois le montant de l'allocation adulte handicapé - un couple devra avoir des ressources de moins de 1,81 supérieures à ce plafond. Avec ce nouveau calcul, 67 500 allocataires en couple vont donc se voir privés de revalorisation de l'AAH, soit 25% des bénéficiaires.

Plafonds de ressources à ne pas dépasser pour percevoir l'allocation

Enfants à charge	Célibataire	Couple
0	10 320 €	19 505 €
1	15 480 €	24 665 €
2	20 640 €	29 825 €
3	25 800 €	34 985 €
4	30 960 €	40 145 €

Les coordinations gérontologiques

mises en place par le Conseil départemental

Arrondissement Nord

Florence PUYSEGUR
tél. 03 25 04 19 19
florence.puysegur@haute-marne.fr

Circonscription d'action sociale,
4 rue Godard Jeanson,
52100 Saint-Dizier

Arrondissement Centre

Caroline THEVENOT
tél. 03 25 32 86 86
caroline.thevenot@haute-marne.fr

Cité administrative départementale,
4 cours Marcel Baron, 52000 Chaumont

Arrondissement Sud

Anne-Sophie DROUOT
tél. 03 25 84 43 86
anne-sophie.drouot@haute-marne.fr

Circonscription d'action sociale
Avenue du 21^e R.I, Bât. 21, 52200 Langres